

ProLive Formation SARL
Arenberg Creative Mine
Rue Miichel Rondet
59 135 Wallers Arenberg
03.59.05.54.34

2025

Durée 7 heures
ou 1 jour

Public: électricien ayant à mettre en

Place des installations IRVE

Prérequis: Connaissances en électricité, Niveau d'étude CAP/BAC PRO Electricien ou parcours expérimenté

Suivi et sanction :

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation

Remise au stagiaire d'une attestation de réussite si 70% de réussite à l'évaluation

Modalité d'évaluation :

Examen via un QCM

Remise d'une Attestation de suivi de formation

Accessibilité des personnes en situation de handicap

RCS Valenciennes
792097 305 00025

Code APE 3559 A

Enregistré auprès du préfet du Nord sous le numéro de déclaration 31590826059, ce numéro n'a pas valeur d'agrément.

Cette formation vise l'installation d'infrastructure de recharge de véhicule électrique, sans configuration spécifique pour la communication extérieure (pilotage) ou la supervision.

Ce niveau de formation intègre les bornes de recharge de type AC installées en fonctionnement autonome sans supervision. On entend ici la communication comme étant la gestion, le pilotage, la supervision à distance. Les applications de communications locales ne sont pas concernées (Bluetooth, Wifi local, ...).

OBJECTIF OPERATIONNEL :

Comprendre les enjeux de ce marché,

Identifier les besoins liés aux types de véhicule, à leur exploitation et aux installations électriques des clients.

Identifier les normes, les types d'architectures, connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises, identifier les réglementations en vigueur.

identifier les exigences de sécurité propres aux infrastructures de recharge de VE, déterminer les composants nécessaires à l'adaptation de l'installation électrique,

Mettre en œuvre, tester et mettre en service la borne de recharge.

METHODE PEDAGOGIQUE :

Théorie et exercices pratiques, essais sur plateau technique pédagogique actif et fonctionnel. Formation en présentiel.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Support de formation, plateau technique.

CONTENU DE FORMATION :

- Caractéristiques principales des bornes de charge et des véhicules
- Infrastructure dans son contexte normatif et réglementaire
- Présentation des différents matériels disponibles,
- Adaptation de l'installation électrique chez le client,
- Mise en service des bornes chez les clients,
- Tester et faire la recette de l'installation,
- Paramétrage du contrôle d'accès au travers des interfaces disponibles

Nota : Suivant le Décret n°2021-546 du 4 mai 2021, les points de recharge pour véhicules électriques sont installés et maintenus par des professionnels habilités conformément à l'article R. 4544-9 du code du travail.

RAPPEL Suivant le décret n° 2021-546 du 4 mai 2021 une étude de conception est obligatoire pour la réalisation d'IRVE dans un parc de stationnement d'au moins 50 places et à partir de 4 points de charge dans le logement collectif.

www.proliveformation.fr

